

# Randonnée du Haut Bugey

**322 km (ou 348 km avec variante)  
17 cols et 5 700 m de dénivelé  
Du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre**

## Règlement

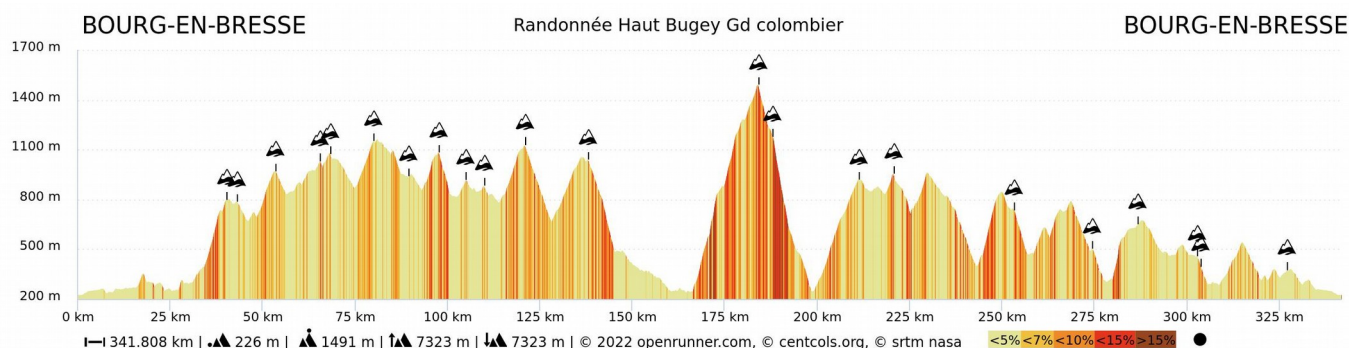
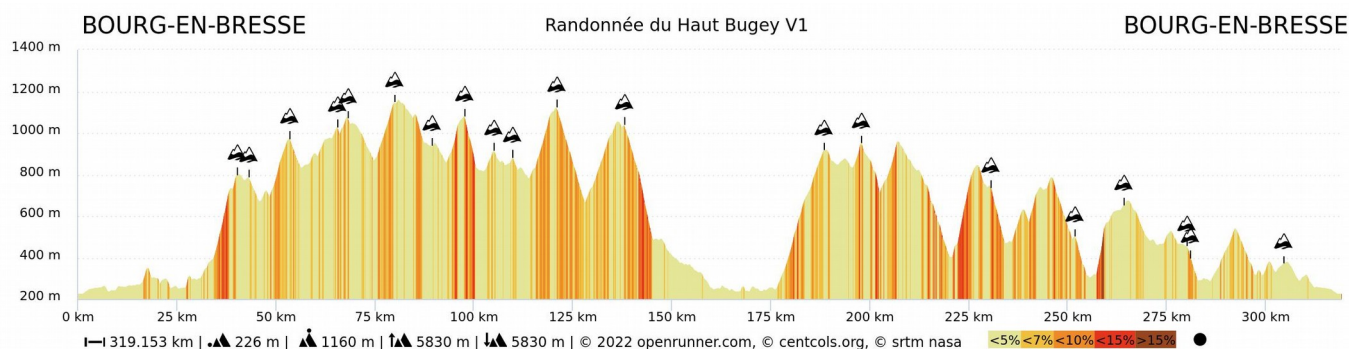
Article 1	Le Cyclo Bressan Charles Antonin organise et homologue la randonnée du Haut Bugey. Cette épreuve est ouverte tous les ans du 1 <sup>er</sup> mai au 30 octobre, sous réserve de l'ouverture des cols. Le parcours, approximativement de 330 km, permet de pointer 3 BCN-BPF du département de l'Ain et de franchir 17 cols reconnus par le « club des 100 cols »
Article 2	Peuvent y participer tous les cyclotouristes hommes ou femmes, adhérents au non à la FFCT
Article 3	L'âge minimum est fixé à 16 ans. Jusqu'à 18 ans, une autorisation signée des parents ou du tuteur devra être jointe au bulletin d'engagement
Article 4	Tous les genres de machines peuvent être utilisés, à condition d'être mus par la seule force musculaire
Article 5	Les participants étant considérés en excursion personnelle, l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des accidents survenus aux participants ou provoqués par eux en cours de route. Chaque participant doit se conformer aux règles du code de la route et aux arrêtés préfectoraux et municipaux. De même, il est tenu sous sa responsabilité de mettre à jour son assurance personnelle
Article 6	La randonnée peut être réalisée seul ou en groupe. Chaque membre d'un même groupe se fera contrôler individuellement. Le départ pourra se faire de n'importe quel lieu de contrôle et le sens du circuit est laissé au libre choix du participant. Cependant, le sens proposé l'est de par son intérêt touristique. L'itinéraire indiqué est obligatoire ainsi que les lieux de contrôle
Article 7	Aucune moyenne n'est exigée. Aucun délai n'est donné pour accomplir cet itinéraire afin que les participants puissent visiter et profiter à leur gré des sites traversés
Article 8	Le visa de la carte de route se fera à tous les contrôles par l'apposition d'un cachet humide délivré par un établissement public ou commercial. En cas d'impossibilité de se faire contrôler, le candidat devra poster une carte postale au lieu où il se trouve. L'absence d'un seul contrôle entraîne l'élimination
Article 9	La carte de route devra être retournée dans les 7 jours de la date d'achèvement de cette randonnée. L'homologation se fera par l'envoi de la carte de route et d'un insigne
Article 10	Le fait de participer à la randonnée du Haut-Bugey implique l'acceptation sans réserve du présent règlement
Article 11	Le montant de l'engagement est fixé à 5 € pour les licenciés FFCT et 7 € pour les non licenciés. Les demandes de renseignements et d'inscription doivent parvenir au moins 15 jours à l'avance à Daniel DUCRET - 06 86 51 67 32 mail : <a href="mailto:da.ducret@laposte.net">da.ducret@laposte.net</a> (sauf du 15 mai au 24 juin : demande à faire parvenir directement sur le mail du club <a href="mailto:cbca@orange.fr">cbca@orange.fr</a> )

## Parcours – Openrunner n° 14070280 (n° 14073631 avec Grand Colombier)

	Routes empruntées	Km partiels	Km cumulés	Lieux touristiques
<u>Bourg en Bresse</u> <b>Départ – contrôle</b>				Eglise Notre Dame (XVI-XVII) Maisons anciennes (XV) Eglise de Brou (1506-1532)
Brou	D 23			
Montagnat	D 23			
Tossiat	D23 C	11		
Saint Martin du Mont	D52	5	16	
Neuville sur Ain : BCN-BPF	D36-D36 A	5	21	Grottes de la Colombière
Jujurieux	D12	7	28	Grottes
Saint Jérôme	D12	5	33	Porche de l'église classé
Direction Montgriffon à 1 km à droite				
Col du Cendrier – 793 m	D12			
Corlier	D12	7	40	Narcisses au printemps
Brouillat	D57B			
Lantenay	D12F	5	45	
Outriaz	D57	1,5	46,5	
Col de Pisseloup – 968 m	D57	5	51,5	Forêt de sapins
<u>Brénod - contrôle</u>	D21	3	54,5	Centre école de ski de fond Fruitière à Comté
Le Montoux	D57	2	56,5	Combe de Léchaud
Col du Colliard – 979 m	D39	7	63,5	
direction Le Poizat				
Col de Belleruche – 1 060 m	D55C	2	65,5	En descendant sur le Poizat, vue sur la chaîne du Jura
<u>Le Poizat – contrôle</u>	D55	8	73,5	Centre école ski de fond Narcisses, gentianes
Col de Bérentin – 1 054 m	D55			
La Manche	D55	5	78,5	A 5 km, chapelle du Retord
Les Vuires	D39 – D31F	6	84,5	Narcisses en juin
Col de la Cheminée – 925 m sommet à 100 à droite		3	87,5	
Le Petit Abergement	D57A	4	91,5	
Col de Cuvillat – 1 073 m	D57A			Narcisses en juin
Champdor	D57A	8	99,5	Narcisses en juin
Corcelles	D34	2,5	102	Narcisses en juin
Col de Cruchon – 903 m	D34 – D8			Narcisses en juin
Col de la Berche – 864 m	D8			Narcisses en juin
ou variante : à Champdor, prendre la route forestière				
<u>Hauteville Lompnès – BPF</u> <b>Contrôle</b>	D9	11,5	113,5	Station de ski alpin et nordique

Col de la Rochette	D9	5	119	Narcisses, sapins. Descente sur Ruffieu avec vue étendue sur le Valromey et à l'extrême sud le Grand Colombier
Ruffieu	D9 – D30	6	125	Lieu de séjour
Hotonnes	D9 – D30	3	128	
Col de Richemont – 1 060 m	D30	8,5	136,5	Vue étendue sur la Michaille, le Rhône, le Grand Crêt d'eau, le défilé de l'écluse et le Mont Blanc
Craz prendre à droite	D30C	4	140,5	A 9 km, barrage de Génissiat
L'Hopital	D991	2,5	143	
Chanay	D991	4	147	
<u>Seysssel sur Ain</u>  <b>Contrôle</b>	D992	8	155	Lieu de séjour - barrage vin blanc : la Roussette Seysssel en Savoie est de l'autre coté du Rhône
Anglefort	D992	6	161	
Culoz	D904	7	168	Vins rouges
Artemare		8,5	176,5	Lieu de séjour. Cascade de Cerveyrieu
Ou en variante : Culoz Le Grand Colombier				Sommet le plus élevé du Bugey. A 5 km du sommet sur la gauche, vue impressionnante sur Culoz. Au sommet, la croix du Colombier. Très vaste panorama sur le Jura, les Dombes, la vallée du Rhône, le Massif Central, les Alpes et les 3 lacs : Léman, Bourget et Annecy
Virieu le Petit	D69	9		
Artemare	D69D	6,5	34,5	
Champdossin	D8	2,5	179	
Col de la Lèbe - 914 m	D8B – D53	10	189	Narcisses en juin
Thézillieu	D53 – D53B	8	197	
Col du Ballon - 942 m	D53B			
Prémillieu	D103	4	201	
Hostias	D103	6	207	
Longecombe	D103 - D53			En descendant à Tenay : gorges de l'Albarine, cascades
<u>Tenay</u> <b>Contrôle</b>	D102A	16,5	223,5	Lieu de séjour
Malix – Evosges	D102A			

Col d'Evosges - 758 m	D102	7,5	231	
Oncieu Résinand Montgriffon Chatillon de Cornelle	D34 D63A D2 – D2A D2A – D2	6,5 5 4 6,5	237,5 242,5 246,5 253	Très beau village  A 2 km, dans une carrière désaffectée à Cornelle, champignonnière
Col de Montrattier - 500m Pont de Préau Cerdon	D2 D2  D2	5	258	Cluse de Préau Cluse typique très resserrée  A 3 km, monument des maquis de l'Ain. Vin mousseux
Ceignes Peyriat Nurieux Perrignat	D2 D2 D2 D2C – D18	7 4,5 4,5	265 269,5 274	
<u>Izernore</u> – BCN - BPF  <b>Contrôle</b>	D18	4,5	278,5	Lieu de séjour - équitation, vestiges de temple romain
Col de Matafelon - 450 m Thoirette	D18 D936	10,5	289	Lieu de séjour - gorges de l'Ain
Corveissiat	D936	7	296	Abbaye de Sélignac (4 km après Corveissiat)
<u>Bourg en bresse</u>  <b>Arrivée et contrôle</b>		26 ou	322 348	



# Randonnée permanente du Haut Bugey

## Bulletin d'engagement

Monsieur  
Madame  
Mademoiselle \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

N° licence FFCT \_\_\_\_\_ Club \_\_\_\_\_

sollicite mon engagement pour la randonnée du Haut Bugey

Date de départ \_\_\_\_\_

Lieu de départ \_\_\_\_\_

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident dont je pourrais être la cause ou victime durant ma randonnée.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature

Ci-joint la somme de \_\_\_\_\_ € réglée par chèque à l'ordre du CBCA